

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-11-1

11^{ème} **Commission**
Commission Eurométropole de Strasbourg

Service instructeur
Délégation EMS

Service consulté

CONTRATS DEPARTEMENTAUX - FONDS DE DEVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITE - BISCHHEIM

Résumé : Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Eurométropole, le 11 décembre 2017.

Les projets d'extension d'un accueil périscolaire attenant au groupe scolaire At Home sur le quartier politique de la ville du Guirbaden de Bischheim, la création d'un tiers lieu multimodal « le sapin vert » s'inscrivent dans les enjeux prioritaires suivants :

- Adapter le territoire à l'avancée en âge ;
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ;
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public ;
- Construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis ;

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 169 460€ à la Commune de Bischheim pour ses projets d'extension d'un accueil périscolaire attenant au groupe scolaire AT Home et de création d'un tiers lieu multimodal « le sapin vert », d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Bischheim et la CEA pour permettre le versement de la subvention correspondante, et d'autoriser son Président à signer les conventions.

Bischheim est la dixième ville d'Alsace, avec une population recensée de près de 17 200 habitants. Densément peuplée, deux de ses quartiers sont notamment classés « quartiers politiques de la ville » (QPV) : le QPV ouest, qui comprend une partie du territoire de Bischheim et une partie de celui de Schiltigheim, et le quartier du Guirbaden, l'un des QPV marqué par une précarité forte.

Le taux de pauvreté atteint ainsi 24% des ménages à Bischheim, contre une moyenne métropolitaine de 19,5 %. La Ville dispose par ailleurs d'un nombre important de logements sociaux (42%), dont les niveaux de loyers sont souvent les plus faibles de l'Eurométropole.

La Commune, dans un objectif de développement social et urbain, a ainsi engagé une dynamique urbanistique importante, en visant notamment le développement de l'habitat privé. Ainsi, dans un périmètre proche du QPV Guirbaden, 300 logements ont été créés ou sont en cours de création sur un ancien site industriel, auxquels s'ajoutent une cinquantaine sur un terrain situé plus à l'est.

La Commune vise ainsi une mixité sociale toujours plus grande, qui marque de son sceau les projets de restructuration d'équipements éducatifs et culturels notamment.

A ce titre, les projets d'extension de l'accueil périscolaire de l'école « At Home » ainsi que le rénovation et l'extension du « Sapin Vert » entrent plus globalement dans cet objectif de développement social, culturel et économique de la Commune.

1. Projet d'extension de l'accueil périscolaire de l'école At Home

Une réhabilitation et une extension de l'école At Home auquel est adossé un périscolaire est entreprise par la Commune de Bischheim dans le quartier du Guirbaden. Ce projet consiste en une rénovation de l'école existante et en sa transformation pour accueillir des publics arrivant sur Bischheim, notamment des constructions neuves jouxtant la rue du Guirbaden. Le pari réussi d'une mixité sociale est particulièrement prégnant sur ce projet. En effet, de nombreuses dérogations parviennent en mairie pour tenter d'éviter l'école At Home. Le projet urbanistique a été particulièrement attentif aux espaces nouveaux, plaçant l'entrée du site non pas sur la rue de la cité, mais sur la rue perpendiculaire, par exemple.

Le Fonds de Développement et d'Attractivité sollicité par la Commune concerne donc uniquement l'espace de restauration du périscolaire de 265 m²

Par ailleurs, l'accueil périscolaire utilisera aussi des espaces mutualisés avec l'école (2 salles de classe, bibliothèque, salle polyvalente, salle de repos) qui seront aménagés pour accueillir les enfants lors des horaires de périscolaire.

L'aménagement des espaces extérieurs se fera dans l'esprit « nature », en recréant des espaces naturels : projet paysager qualitatif et étendu afin qu'il augmente le champ des possibles en extérieur pour les enfants du périscolaire et de l'ALSH, notamment plantation d'arbres et mare pédagogique.

Le doublement des places actuelles en restauration est visé, soit 60 couverts en maternelle en 2 services de 30, et 160 en élémentaire, en 2 services de 80 (mode self). En sus du temps méridien, l'accueil en périscolaire a lieu le matin et le soir.

La Commune, en tant que porteur de projet et maître d'ouvrage, dans le cadre de la co-construction du projet, s'engage à :

- Maintenir un système de tarification sociale : une grille de 5 tarifs selon les revenus est effective : l'accueil périscolaire du matin et du soir sont tarifés sur la base d'un forfait

de 2, 3 ou 4 jours pour permettre la souplesse aux familles. Fourchette de prix 6 € à 11,70 €/mois ;

- Le prix du repas, garderie comprise, entre 12h et 14h est fonction du quotient familial. Fourchette prix de 4,50 € à 6,20 €. Possibilité de repas occasionnel hors abonnement ;

- Maintenir et développer l'offre de service en vue de contribuer à lever les freins à l'emploi. En particulier être réactif dans les situations d'urgence ;

- Insérer le périscolaire dans la restructuration du projet éducatif élaboré avec les partenaires locaux dont l'UTAMS. Ajuster notamment des projets de soutien à la parentalité aux besoins des publics en lien avec les partenaires concernés par l'accompagnement des familles ;

- Aménager les espaces extérieurs dans l'esprit de l'éco développement, invitant les enfants de la structure à effectuer des activités qui les mettent en lien direct avec la nature ;

- Inciter les rencontres intergénérationnelles, en créant des opportunités avec la résidence sénior en construction à proximité de la structure ;

- Développer la dimension culturelle via des activités avec le tiers lieu « le sapin vert » : visites d'expositions voire création d'expositions, etc. ;

- Associer la Collectivité européenne d'Alsace dans les comités techniques et comités de pilotage du projet.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à accompagner la Commune dans la construction de ce projet et à mettre à disposition son ingénierie, en lien avec les compétences de la CeA au titre :

– De l'action sociale de proximité, enfance-jeunesse-famille (développement d'action de sensibilisation et de prévention auprès des parents, REAPP), protection maternelle infantile (action en faveur de la prévention des enfants de 0 à 6 ans ; insertion (emploi de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;

– Du développement de projets autour de la jeunesse, notamment dans le cadre de la mise en place d'un projet éducatif ;

– Du développement de projets autour de la culture, et notamment l'axe de l'accès à la culture pour des publics défavorisés ;

Il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace s'engage par ailleurs à apporter une contribution financière sous forme de subvention d'investissement, au projet de la Commune, d'un montant de 694 460 € pour l'extension d'un accueil périscolaire et d'une restauration au sein du groupe scolaire At Home représentant 20% de l'assiette éligible établie à 3 472 300 € HT.

Coût du projet et plan de financement :

Dépenses prévues (HT)		Recettes prévues	
Travaux	2 822 587 €	Etat	971 691 €
		CAF	240 000 €
Honoraires	613 246 €	Commune de Bischheim	1 682 982 €
Mobilier	210 000 €	Collectivité européenne d'Alsace Fonds de développement et d'attractivité	694 460 €
		Région Grand-Est	56 700€
Coût TOTAL HT	3 645 833 €	TOTAL	3 645 833 €

L'assiette éligible de la subvention départementale exclut les charges foncières et autres charges liées à l'acquisition de terrains et immeubles.

2. Projet de Création d'un tiers lieu à vocation culturelle et sociale « le Sapin vert »

La rénovation et l'extension du "Sapin Vert" a pour ambition de permettre le développement de la citoyenneté, de la démocratie participative, de la culture et de la réussite scolaire sur le territoire de la Commune de Bischheim.

Ce lieu a également pour objectif de participer à la redynamisation du centre-ville bischheimois et de créer du lien social. Par ailleurs, de par sa nouvelle aura, il aura vocation à attirer toutes sortes de publics, favorisant ainsi le maintien et le développement d'un cœur de ville.

Situé au centre de la Commune, l'immeuble du « Sapin Vert », d'abord auberge, puis « dancing », a accueilli un commerce de 1975 à 2012. A la fermeture de ce commerce, il fut racheté par la Ville de Bischheim, qui avait alors imaginé y installer son Guichet Unique au service des usagers. L'adaptation de l'Hôtel Ville ayant permis la réalisation de ce guichet unique, le projet s'oriente désormais vers la création d'un tiers-lieu, centre de citoyenneté et de culture et vecteur de lien social entre les quartiers et les générations.

En concertation avec les habitants, ce nouveau lieu aura à cœur de rassembler les nouvelles thématiques portées par la Commune à savoir le développement durable, la citoyenneté, la démocratie participative, la culture et l'éducation.

Il regroupera plusieurs fonctions différentes selon les niveaux et les espaces à disposition:

- Au rez-de-chaussée, la création d'un espace « Tiers-lieu » permettant aussi bien l'organisation d'expositions, de rencontres citoyennes, d'ateliers, ainsi que la création d'un espace de convivialité disposant d'une offre de petite restauration ouverte sur un large espace extérieur arboré et vert donnant à l'arrière du bâtiment favorisa les échanges et le lien social ;

- Au premier étage, en écho avec le passé culturel du lieu « Zur Grünen Tanne » une salle modulable, composée d'un office traiteur ouvert sur la salle, et permettant par exemple l'organisation de cours de cuisine, mais également des cours de français, de langues étrangères, des échanges sur différentes thématiques pour favoriser le partage de culture, la projection de films, 1 ciné-débat, les conférences ;

- Enfin au deuxième étage, on y trouvera un relais « lecture publique », des bureaux pour les agents ainsi qu'un accueil pour les associations. S'y retrouveraient notamment les services actuellement situés au sein de la maison alsacienne de la Cour des Boecklin.

La Commune de Bischheim s'engage à :

Objectifs	Engagements
Développer les ressources numériques de la bibliothèque municipale de Bischheim	Intégrer de la Commune de Bischheim au réseau de la Bibliothèque d'Alsace
	Former l'équipe de la bibliothèque, notamment sur des modules numériques
	Déployer, valoriser et évaluer les nouvelles offres développées, notamment l'offre numérique
	Développer un axe d'éducation à l'image / d'éducation au numérique, en lien avec les partenaires associatifs de la CeA, notamment à destination des deux QPV de la Commune
Maintenir, conforter et pérenniser l'offre de services publics sur le territoire	Coordonner l'action de la bibliothèque municipale de Bischheim à celle de la future Médiathèque Nord.
Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes	Intégrer les possibilités du futur tiers-lieu aux axes de travail du Projet de Réussite Educative local. Permettre des rendez-vous de familles par les travailleurs sociaux en charge de mesures éducatives. Développer les actions collectives
Construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis	Permettre des rendez-vous de familles par les travailleurs sociaux en charge de mesures éducatives. Développer les actions collectives
	Ouvrir la concertation autour du fonctionnement du Sapin Vert à l'ensemble des habitants de Bischheim
	Ouvrir la concertation autour du fonctionnement du Sapin Vert à l'ensemble des structures médicosociales et socioculturelles de la Commune

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à

Objectifs	Engagements
Développer les ressources numériques de la bibliothèque municipale de Bischheim	Accompagnement des équipes de Bischheim dans le cadre de formations aux outils du numérique et aux nouvelles formes de médiations et techniques de créativité

	Intégration de la bibliothèque municipale de Bischheim au réseau de la Bibliothèque d'Alsace et accompagnement en ingénieries et ressources dans le cadre du label « Bibliothèque Numérique de Référence »)
	Développer un axe d'éducation à l'image / d'éducation au numérique, en lien avec les partenaires associatifs de la CeA, notamment à destination des deux QPV de la commune
Maintenir, conforter et pérenniser l'offre de services publics sur le territoire	Accompagnement de la Bibliothèque d'Alsace dans le cadre de la formation d'équipes de bibliothécaires « bénévoles » Accompagnement technique à la réalisation d'un plan de collection, en vue de l'intégration territoriale de la bibliothèque de Bischheim aux côtés de la Médiathèque Nord
Construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis	Mise en place de temps de rencontres des familles suivies par les travailleurs sociaux de la CeA, au sein du Sapin Vert

Il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace s'engage par ailleurs à apporter une contribution financière au projet, sous forme de subvention d'investissement d'un montant de 475 000 € pour la création du tiers-lieu le Sapin Vert représentant 15% de l'assiette éligible établie à 3 166 750 € HT.

Coût du projet et plan de financement

Dépenses prévues (HT)		Recettes prévues	
Travaux	2 500 000 €	Etat (DSIL)	1 100 000 €
Équipement	200 000 €	Conseil régional (CLIMAXION)	15 000 €
Honoraires divers : programmations, études, bureau de contrôle, SPS, aléas et taux de tolérance, premier équipement mobilier	354 748 €	Commune de Bischheim	1 743 333 €
Assurance dommage ouvrage et variation prix appel d'offre	278 585 €	Collectivité européenne d'Alsace Fonds de développement et d'attractivité	475 000 €
Coût TOTAL HT	3 333 333 €		3 333 333 €

L'assiette éligible de la subvention départementale exclut les charges foncières et autres charges liées à l'acquisition de terrains et immeubles.

La Commission territoriale Eurométropole de Strasbourg, réunie le 18 mai a rendu un avis favorable à cette proposition.

Les crédits seront prélevés sur le Programme P063, opération O010, tranche T06, chapitre 204, nature 2324, fonction 331.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- De décider d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets d'extension d'un accueil périscolaire attendant au groupe scolaire At Home et de création d'un tiers lieu multimodal « le sapin vert » portés par la Commune de Bischheim ;
- Mobiliser, dans le cadre de ses compétences, l'ingénierie de la CeA en faveur de ces deux projets en accompagnement et conseil en vue d'adapter ses équipements publics aux besoins des habitants, en écho aux enjeux alsaciens ;
- De décider d'attribuer, au titre du fonds de développement et d'attractivité, deux subventions d'investissement d'un montant total de 1 169 460 € à la Commune de Bischheim pour les projets d'extension d'un accueil périscolaire attendant au groupe scolaire At Home et de création d'un tiers lieu multimodal « le sapin vert » réparties comme suit :
 - une subvention de 694 460 € pour l'extension de l'accueil périscolaire attendant au groupe scolaire At Home, représentant 20% de l'assiette éligible établie à 3 472 300 € HT
 - une subvention de 475 000 € pour la création d'un tiers lieu multimodal « le sapin vert » représentant 15% de l'assiette éligible établie à 3 166 750 € HT
- De décider d'approuver la convention partenariale relative à ces deux projets, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Bischheim jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à signer cette convention ;
- De décider d'approuver la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Bischheim pour permettre le versement des deux subventions précitées, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à signer cette convention ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY